

# Conditions générales de vente des chèques Cadeaux PONTIVY COMMERCES UCIAP

## 1. DISPOSITIONS GENERALES

Les ventes de chèques cadeaux PONTIVY COMMERCES UCIAP sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute condition d'achat du client. Sauf contrat spécifique entre PONTIVY COMMERCES UCIAP et le client, toutes modifications ou réserves vis-à-vis de ces conditions même spécifiées par écrit par le client n'engagent nullement PONTIVY COMMERCES UCIAP, à moins que les dites modifications aient été expressément acceptées et contresignées par une personne habilitée de l'association PONTIVY COMMERCES UCIAP. Par la signature du bon de commande, le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées dans leur intégralité.

## 2. COMMANDE

La commande est effective par la signature du bon de commande et par l'apposition du cachet commercial. Toute commande est irrévocable dès sa transmission. La commande est considérée par PONTIVY COMMERCES UCIAP comme définitive et n'engage PONTIVY COMMERCES UCIAP que si elle est impérativement accompagnée du règlement intégral correspondant.

## 3. LIVRAISON ET TRANSPORT

La livraison s'effectue sous 5 jours ouvrés à compter de la réception de la commande par PONTIVY COMMERCES UCIAP et du règlement intégral correspondant. Les délais de livraisons sont indiqués à titre informatif et indicatif. En outre, PONTIVY COMMERCES UCIAP ne peut être tenue responsable de retard, avaries imputables à des tiers ou à la survenance d'un cas de force majeure (notamment grèves, tempêtes...). Tout retard de livraison par rapport aux délais indicatifs ne peut donner lieu à aucun dommage et intérêt, ni motiver l'annulation de la commande. Les chèques cadeaux PONTIVY COMMERCES UCIAP sont sous la responsabilité du client à compter de leur remise, bordereau de livraison ou de distribution signé. Le transfert des risques est opéré dès la livraison effective des chèques cadeaux PONTIVY COMMERCES UCIAP. Les éventuels dommages constatés à la réception du colis devront faire l'objet de réserves précises sur le bon de livraison (ou le bordereau de distribution), et d'une réclamation auprès de PONTIVY COMMERCES UCIAP dans un délai de 24 heures à compter de la livraison, par tout moyen écrit adapté, à défaut PONTIVY COMMERCES UCIAP sera délié de toutes obligations à l'égard du client. D'autre part toute livraison non conforme à la commande peut être retournée aux frais et aux risques du client, dans un délai de 3 jours ouvrés à compter de la livraison des chèques cadeaux PONTIVY COMMERCES UCIAP. Tout retour de livraison, en cas de livraison non conforme, donne lieu à l'envoi de nouveaux chèques cadeaux PONTIVY COMMERCES UCIAP, à l'exclusion de toute indemnité et dommages et intérêts.

## 4. PRIX- CONDITIONS DE PAIEMENT

Tout règlement doit intervenir en totalité par chèque le jour de la commande sur la base de la valeur nominale des chèques cadeaux PONTIVY COMMERCES UCIAP commandés (valeur nominale soumise à TVA), augmentée des avaries en vigueur au jour de la commande : les frais de gestion liés à chaque commande, les frais de livraison. Ces frais sont détaillés sur le bon de commande. Les prix mentionnés sur le bon de commande ne peuvent donner lieu à aucun escompte. En cas de retard de paiement, d'une ou plusieurs commandes PONTIVY COMMERCES UCIAP peut suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. En cas de retard de paiement, PONTIVY COMMERCES UCIAP, peut appliquer des pénalités de retard dont le montant est égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal. Ces pénalités sont calculées sur la somme restant due par jour de retard, et sont exigibles à plein droit le jour suivant la date d'échéance de paiement, sans mise en demeure préalable et sans préjudice de toute autre action ou recours. Par application de l'article L.441-6, I, 12° alinéa du code de commerce, en cas de retard de paiement, le client sera de plein droit débiteur à l'égard de PONTIVY COMMERCES UCIAP, d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros due au titre des frais de recouvrement, étant entendue que PONTIVY COMMERCES UCIAP pourra en outre, refacturer au client, sur présentation de justificatifs, tous les frais engagés au titre du recouvrement. De plus en cas de chèque tiré sur le compte du client et refusé pour insuffisance de provision ou défaut de signature, les frais bancaires du rejet du paiement supportés par PONTIVY COMMERCES UCIAP seront refacturés au client. Le non-respect des conditions de paiement ci-dessus définies, même d'une seule échéance, emportera déchéance du terme, la totalité des sommes restant dues devenant immédiatement exigibles, sans aucune formalité et sans aucune mise en demeure préalable. Le client s'engage à retourner sans délai les chèques cadeaux PONTIVY COMMERCES UCIAP non payés qui seraient encore en sa possession en cas de jugement de redressement, sauvegarde ou de liquidation judiciaire, dont il ferait l'objet. De façon générale en cas de retard de paiement d'une commande par le client, dans l'attente du règlement de cette commande, PONTIVY COMMERCES UCIAP peut suspendre toutes les commandes en cours du client auprès de lui, quels que soit les titres mis par PONTIVY COMMERCES UCIAP concernés par les commandes.

## 5. CLAUSE DE RESERVES DE PROPRIETE

La propriété des chèques cadeaux PONTIVY COMMERCES UCIAP livrés est réservée à PONTIVY COMMERCES UCIAP jusqu'au complet paiement du prix et des accessoires. A défaut de paiement à l'échéance, PONTIVY COMMERCES UCIAP se réserve le droit de revendiquer les produits en stocks sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une mise en demeure préalable, et le client s'engage à le restituer les chèques cadeaux PONTIVY COMMERCES UCIAP non payés.

## 6. OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION PONTIVY COMMERCES UCIAP

PONTIVY COMMERCES UCIAP s'engage à assurer la production et la livraison de chèques cadeaux PONTIVY COMMERCES UCIAP sur les sites déterminés dans les bons de commandes. PONTIVY COMMERCES UCIAP se réserve le choix du mode d'expédition et du transporteur. PONTIVY COMMERCES UCIAP s'engage à mettre à disposition la liste des prestataires agréés acceptant les chèques cadeaux PONTIVY COMMERCES UCIAP, sur son site internet.

## 7. RESPONSABILITE

Le refus par un des prestataires agréés par PONTIVY COMMERCES UCIAP d'accepter les chèques cadeaux PONTIVY COMMERCES UCIAP, ou toute défaillance dudit prestataire ne pourra entraîner la responsabilité de l'association PONTIVY COMMERCES UCIAP. Le client est informé que la liste des prestataires agréés peut faire l'objet de modifications à tout moment, et il s'engage à en informer les personnes auxquelles il attribue les chèques cadeaux PONTIVY COMMERCES UCIAP (ci-après dénommés « bénéficiaires »). PONTIVY COMMERCES UCIAP ne saurait être responsable de quelque manière que ce soit dans l'hypothèse de perte, de vol, de destruction, de falsification ou de fraude des chèques cadeaux PONTIVY COMMERCES UCIAP intervenant après leur livraison. PONTIVY COMMERCES UCIAP ne procède ni à l'échange, ni à quelconque remboursement des chèques cadeaux PONTIVY COMMERCES UCIAP perdus ou volés. Aucune interdiction ou opposition quelconque concernant l'acceptation d'un chèque cadeau PONTIVY COMMERCES UCIAP par les prestataires agréés n'est possible.

## 8. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'engage à informer les bénéficiaires que les prestataires agréés ne sont pas tenus de rembourser les articles qui auront été réglés totalement ou partiellement avec les chèques cadeaux PONTIVY COMMERCES UCIAP. Le client s'engage à respecter la réglementation relative aux chèques cadeaux, notamment les dispositions fiscales et sociales, et s'engage à en informer les bénéficiaires, ainsi que des conditions d'utilisations des chèques cadeaux PONTIVY COMMERCES UCIAP, notamment de leur date de validité et du fait qu'ils ne peuvent être ni utilisés, échangés ou remboursés postérieurement à leur date de validité, et qu'ils ne peuvent pas faire l'objet d'un rendu de monnaie par les prestataires. Le client s'interdit de revendre les chèques cadeaux PONTIVY COMMERCES UCIAP. PONTIVY COMMERCES UCIAP se réserve le droit de mettre fin à ses relations commerciales avec le client en cas de manquement à cette obligation et ce sans préavis ou indemnité.

## 9. DONNEES PERSONNELLES

Les informations saisies sont destinées à PONTIVY COMMERCES UCIAP. Leur traitement à une finalité commerciale. Conformément à la loi numéro 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant. Il lui suffit pour exercer ce droit d'en faire la demande par courrier adressé à : PONTIVY COMMERCES UCIAP, place Aristide Briand, 56300 PONTIVY.

En cas d'édition de chèques nominatifs, le client est responsable, au sens de la loi informatique et liberté numéro 78-117 du 6 janvier 1978 modifiée, des traitements de données personnelles du bénéficiaire réalisés par PONTIVY COMMERCES UCIAP dans le cadre du présent contrat. PONTIVY COMMERCES UCIAP traite ces données en qualité de sous-traitant du client, conformément à l'article 35 de la loi précitée. A ce titre, l'association PONTIVY COMMERCES UCIAP ne peut traiter ces données que conformément aux instructions de son client et est tenu d'en garantir la confidentialité et la sécurité. Nonobstant ce qui précède, PONTIVY COMMERCES UCIAP ne fournit aucune donnée statistique, de quelque nature que ce soit, sur l'utilisation du produit.

## 10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le client déclare qu'il est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les éléments (logos, marques ...) qu'il fournira à PONTIVY COMMERCES UCIAP dans le cadre du présent contrat, garantissant celui-ci contre tout recours ou action que pourrait lui tenter un tiers à cet égard. Le client autorise gracieusement PONTIVY COMMERCES UCIAP à utiliser ces éléments pour les besoins de l'exécution de la commande. En conséquence le client s'engage à indemniser PONTIVY COMMERCES UCIAP de toutes réclamations relatives aux éléments transmis, émanant de tout tiers invoquant la violation d'un droit quelconque.

## 11. NON RENONCIATION ET NULLITE PARTIELLE

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions générales serait nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des autres dispositions des présentes conditions générales de vente. Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales de vente ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de cette même disposition.

## 12. DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. Tout différend au sujet de l'application, de l'interprétation et de l'exécution des présentes conditions générales sera porté devant les tribunaux compétents de Vannes.